

Adresse de la société populaire de Vernantes, qui annonce des dons patriotique et l'envoi d'argent, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vernantes, qui annonce des dons patriotique et l'envoi d'argent, lors de la séance du 26 prairial an II (14 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 601-602;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14672_t1_0601_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

courage et votre fermeté ordinaire, cette conjuration scélérate qui, sous le masque de la popularité, voulait redonner des chaînes à une grande nation qui a su si bien briser celles dont l'ancienne tyrannie l'avait accablée.

Continuez, sages montagnards, sauveurs de la patrie, qui avez mérité toute sa confiance par vos glorieux travaux, à faire triompher notre cause juste et sublime sur celle de ces monstres qui ne cesseront sans doute d'inventer des projets odieux; jusqu'à cet heureux moment où ils auront été écrasés par les foudres vengeresses que vous lancez de ce sommet sacré que vous habitez. Point de miséricorde pour nos ennemis. Que la terreur et la justice soient sans cesse à l'ordre du jour, c'est le vœu des vrais républicains, et par conséquent celui de nous tous qui jurons d'exécuter avec zèle toutes les mesures révolutionnaires que nous a dictées le salut du peuple, et que pourra encore nous dicter: mort aux traîtres et scélérats ! vive la République, vive la Montagne ».

TOURTIER, MAGNAN, BOUSQUET, MANUEL, BREUGNE, AMANT.

21

Les autorités constituées de Saint-Méen, district de Montfort-la-Vilaine, département d'Ille-et-Vilaine, réunies à la Société populaire de la même commune, rendent grâces à la Convention de ce qu'elle a encore une fois sauvé la patrie en déjouant la plus infâme des conspirations, et en livrant au fer vengeur des crimes la tête des monstres qui l'avoient ourlie. Nous avons juré de vivre libres, nous vous défendrons. Elles invitent la Convention à rester à son poste, et à prolonger les pouvoirs du comité de salut public: l'intérêt de la patrie, celui du peuple, vous en font un devoir. Elles annoncent qu'elles viennent d'envoyer aux défenseurs de la patrie 60 chemises; et terminent par prier la Convention de les autoriser à changer le nom de Saint-Méen en celui de Méen-la-Forêt.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

22

Les membres de la société populaire de Vernantes, district de Baugé, département de Maine-et-Loire, félicitent la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant les conspirateurs, et en les livrant au fer vengeur des crimes.

Législateurs, disent-ils, restez à votre poste jusqu'à ce que le vaisseau de la patrie soit au port de la paix, et que la liberté, rendue à tous les peuples, éternise votre gloire et leur bonheur. Ils annoncent qu'ils viennent de faire passer au district les dons faits par leur société pour les braves défenseurs de la patrie; ils consistent en 3 pièces d'argent estimées 6 liv., 1 croix d'or évaluée 11 liv., 1 médaille d'or

d'un vainqueur de la Bastille, 24 liv.; en numéraire, 30 liv., en assignats, 118 liv. 15 sous, 4 paires de souliers, 18 chemises neuves, 1 drap de lit, de la charpie, 2 baïonnettes, un christ et quelques médailles de cuivre.

Ils annoncent également que les citoyens Brocart et Gardet, domiciliés dans cette commune, ont précédemment donné et envoyé au même district 24 chemises neuves, 4 couverts d'argent, 23 livres de vieux linge, et un bon cheval tout harnaché, et ont changé 856 liv. de numéraire en assignats: ils terminent par dire que toutes les dépouilles de leur ci-devant église ont été déposées au district, et que cette commune ne reconnoît d'autre culte que celui de la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vernantes, 10 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

La société populaire et républicaine de Vernantes vous offre d'immortelles actions de grâces pour l'énergie et la vigueur révolutionnaires avec laquelle vous avez déjoué les plus horribles complots. Pères de la patrie, vous l'avez sauvée des plus grands dangers, et malgré tous les tyrans et tous les traîtres, vous achèverez vos glorieux travaux. C'est alors que vos noms iront à l'immortalité et que nous jouirons en paix de tout le bonheur que vous nous avez préparé.

Vous avez assuré notre liberté, le premier de tous les biens et la source de tous les autres. Nous sentons maintenant que nous avons une patrie et vous nous la faites chérir tous les jours davantage par vos lois populaires et toute espèce de secours et d'encouragement que vous ne cessez de verser sur nos campagnes. Aussi vous en goûtez déjà la plus douce récompense par l'annonce de la plus abondante récolte.

Courage, illustres et invincibles Montagnards, continuez à tenir d'une main ferme le gouvernail de l'Etat jusqu'à ce que le vaisseau de la patrie soit au port de la paix, et que la liberté rendue au monde éternise votre gloire et son bonheur.

Vive la liberté et l'égalité, vive la République, vive à jamais l'incorruptible Montagne, et périsseront tous les traîtres et tous les tyrans ! ».

F. TONNELIER (présid.), MILLOCHEAU, FAIFEU.

Nous venons de faire passer à notre district les dons suivants qui ont été versés dans notre société pour les braves défenseurs de la patrie :

[suit la liste des dons énumérés au p.v. Il est précisé qu'il y a 7 livres de charpie et 43 livres de vieux linge].

Les citoyens Brocard et Gardet, domiciliés de cette commune avaient précédemment envoyé au district 24 chemises neuves, 23 livres de vieux linges, 4 couverts d'argent, fait don d'un fort cheval tout équipé; et changé 856 livres de numéraire contre pareille somme en assignats.

(1) P.V., XXXIX, 273. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl¹).

(1) P.V., XXXIX, 274. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl¹).

(2) C 305, pl. 1139, p. 24.

Il y a longtemps que notre commune avait fait passer au même district de Baugé tous les linges et ornemens qui servaient au culte dans notre ci devant église qui a été consacrée au culte de la raison et aux séances de notre société populaire; il y avait 32 marcs d'argenterie, 693 livres de cuivre, 730 livres de fer et 2100 livres de métal de cloches. Le tout a été envoyé en même tems à la dite administration.

23

Le comité de surveillance de la commune de Vaison, département de Vaucluse, écrit à la Convention nationale qu'il a vu avec transport s'élever, sur les ruines du trône, la République une et indivisible, que le fanatisme est banni de cette commune, que les citoyens sont parfaitement libres, et qu'il ne manquera rien à son bonheur si la Convention reste à son poste jusqu'à l'époque d'une paix glorieuse, qu'amèneront nécessairement ses immortels travaux, et le succès de nos armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vaison, 13 flor. II] (2).

« Législateurs,

Les membres du comité de surveillance et avec eux les vrais sans-culottes de la commune de Vaison, se sont toujours élevés à la hauteur des circonstances. Ils ont vu avec transport s'établir sur les ruines du trône la République une et indivisible; le seul solide appui de la liberté et de l'égalité, incompatibles avec un monarque qui cherche toujours à étendre les prérogatives qu'on lui accorde. Ainsi à peine est-il élu qu'il devient l'ennemi du peuple qu'il opprime, et dont il est l'envoyé ! Les patriotes de Vaison voyaient encore une tête à l'hydre du despotisme, c'était le fanatisme sacerdotal qui soutenait la tyrannie royale, et en était soutenu à son tour; ils ont détruit le fanatisme; nous sommes donc parfaitement libres. Il ne nous faut plus que le bonheur de vous voir rester à votre poste jusqu'à l'époque d'une paix glorieuse qu'amèneront nécessairement vos travaux immenses et le succès de nos armes ».

BUEHEN (présid.), BONAN, MAGON, BUISSET, ROMIEU [et une signature illisible].

24

La société populaire de Steenvoode (3) envoie à la Convention nationale différens dons en argenterie consistans en 1 calice en vermeil, 1 patène et boîte d'argent pesant 14 onces 6 gros; elle annonce que le peuple a secoué le joug du fanatisme, et que l'église est convertie en temple de la Raison consacré à l'Etre-Suprême; elle invite la Convention à rester à

(1) P.V., XXXIX, 275.

(2) C 305, pl. 1150, p. 37.

(3) Nord.

son poste, à anéantir tous les conspirateurs. La voix rauque et barbare de nos voisins, dit-elle en terminant, loin de nous effrayer, ne fait qu'échauffer notre courage; nous resterons fidèles à nos sermens, ou nous mourrons.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

25

Les administrateurs du district de la Rochelle font passer à la Convention, l'état suivant dont ils ont envoyé tous les articles à la monnoie, savoir: en cuivre jaune doré, argenté, et petites clochettes 17,328 livres, en fer 1,362 livres, en plomb 1157 liv., or de bijoux 5 onces 15 deniers, galons d'argent, 846 marcs 5 onces 6 deniers, galons d'or, 880 marcs 4 onces 12 deniers, étoffes or et argent, 1434 marcs argenterie et vermeil 1597 marcs 3 onces, en argent 4,612 marcs 3 onces 9 deniers 12 grains; le tout provenant des églises des maisons et de prêtres déportés situées dans l'arrondissement du département de la Charente-Inférieure.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

26

Le président du district de Saint-Pol, département de Pas-de-Calais, fait passer à la Convention 514 liv. qui lui ont été remises par la société populaire de Diéval, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Saint-Pol, s.d.; Au présid. de la Conv.] (4).

« Je te fais passer 514 livres 5 sols qui m'ont été remises par la société populaire et campagne de Diéval, de notre district; elle destine cette somme pour nos défenseurs.

Je vois que nos frères des campagnes font les plus grands sacrifices pour venir au secours de ceux qui tous les jours versent leur sang pour notre liberté. S. et F. ».

HÉNIN (vice-présid.).

27

La société populaire de Châtillon (5) donne avis du départ d'un cavalier jacobin qu'elle vient d'armer et équiper.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) P.V., XXXIX, 275. Bⁿ, 29 prair. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIX, 275. Bⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Lois, n° 624.

(3) P.V., XXXIX, 276. Bⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1378.

(4) C 305, pl. 1139, p. 23.

(5) Côte d'Or.

(6) P.V., XXXIX, 276. Bⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1378.